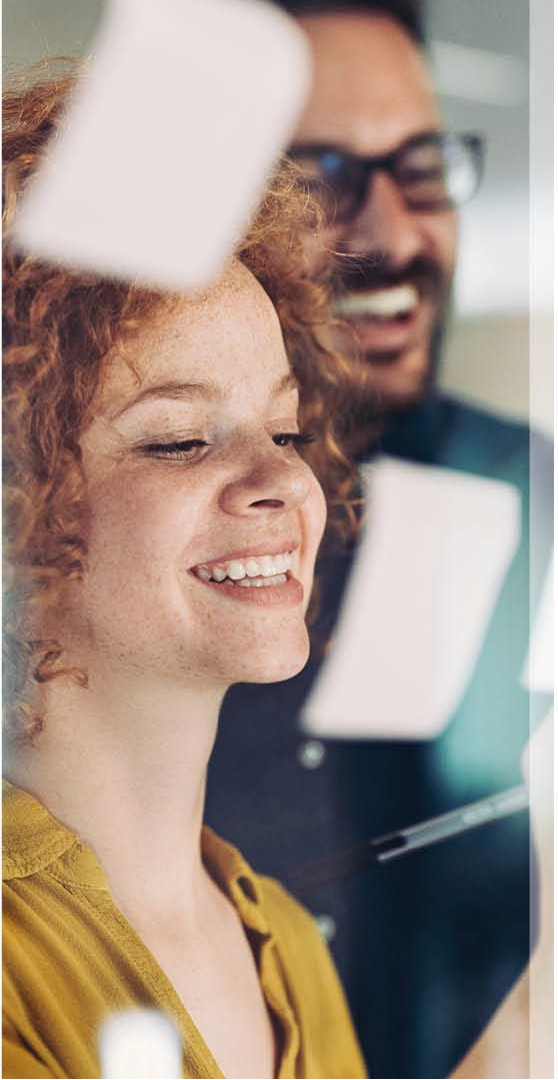


Plateforme de réservation d'hébergement en ligne BBA

Présentation du projet aux collectivités

02 / 2024

Délégation Corse
Delegazione di Corsica

Présentation du projet

- **Mise à disposition de tous les stagiaires d'une**

plateforme d'hébergement en ligne

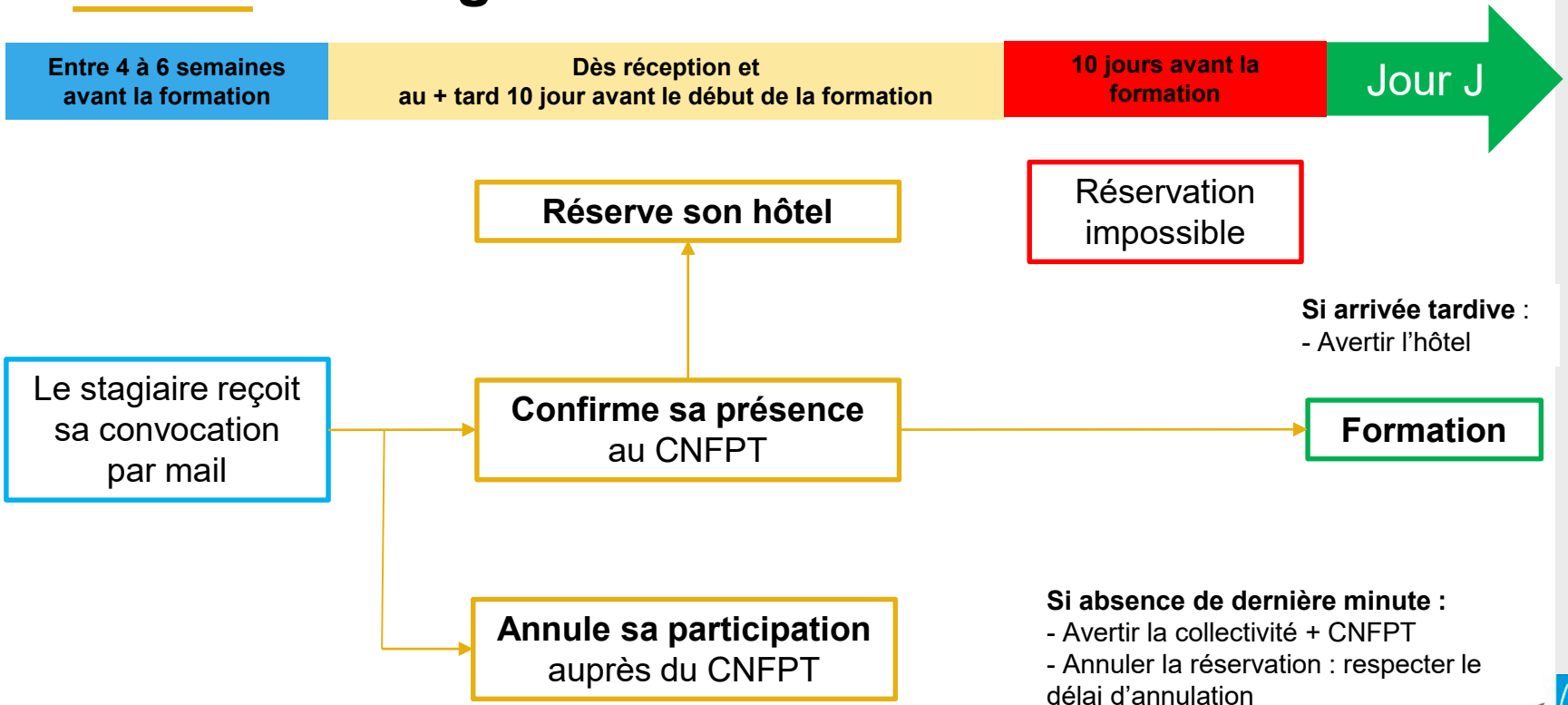
=> Réservation par le stagiaire

- **Concerne toutes les formations programmées à compter du 1ER avril**

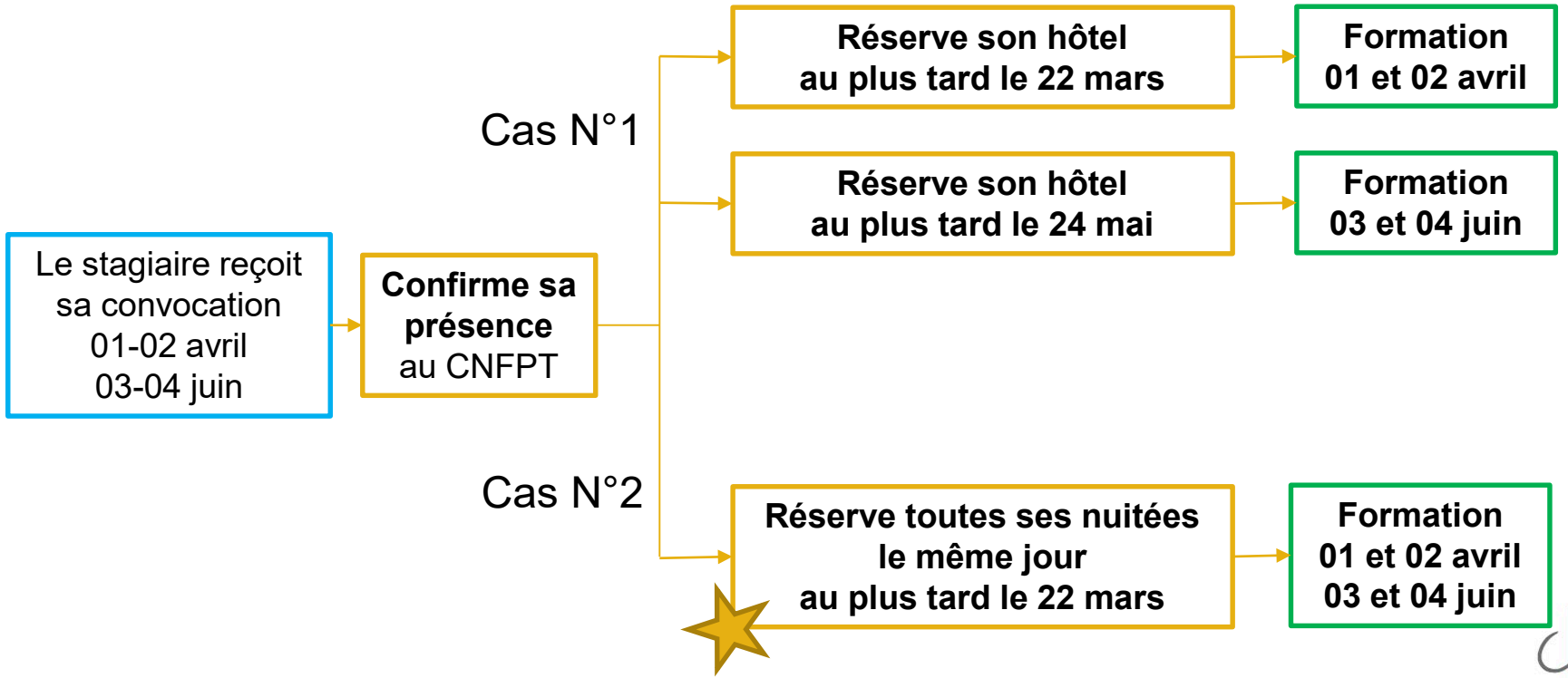
Les avantages

- Plus d'autonomie et de souplesse pour les stagiaires dans la gestion de leur hébergement
- Modification et annulation simplifiées grâce à un dossier sécurisé
- Réservation possible dès la réception de la convocation
- Sélection d'hôtels à proximité du lieu de formation
- Prise en charge de la nuitée, du petit-déjeuner et de la taxe de séjour, sans avance de frais

Parcours stagiaire



Exemple de formation sur plusieurs périodes



Venir en formation en Corse





Principe

L’agent qui ne passerait pas par la plateforme BBA pour la réservation de son hébergement :

- Pas de réservation par le CNFPT
- Pas de remboursement de la part du CNFPT

Nouvelle convocation et nouveau coupon-réponse

- Nouveau look
- Heure de fin de formation précisée
- Coupon-réponse
 - Intègre toutes les modalités de réservation de l'hébergement en ligne
- Délai de réponse raccourci
 - **10 jours** avant le début de la formation
- PDF en PJ : Comment venir en formation ?

Nouvelle convocation et nouveau coupon-réponse

Lien d’accès plateforme BBA

uniquement dans la convocation

Présentation de la plateforme

BBA



Plateforme BBA

- Fermeture de la plateforme **10 jours calendaires avant le début de la séance en présentiel**

- L'agent n'accède qu'aux offres des hôtels qui respectent les seuils définis par le CNFPT
- Toutes les nuitées prévoient le petit déjeuner

Taxe de séjour :

- pris en charge par le CNFPT
- transparent pour l'agent

Tutoriel





Modification d’une réservation par le stagiaire

Pour toute modification de réservation, le stagiaire peut :

- Contacter BBA

Ou

- Annuler sa réservation et la refaire

Annulation d’un hébergement

- Le stagiaire doit annuler directement son hébergement sur la plateforme

Important

- **Signaler les agents en situation de handicap** :

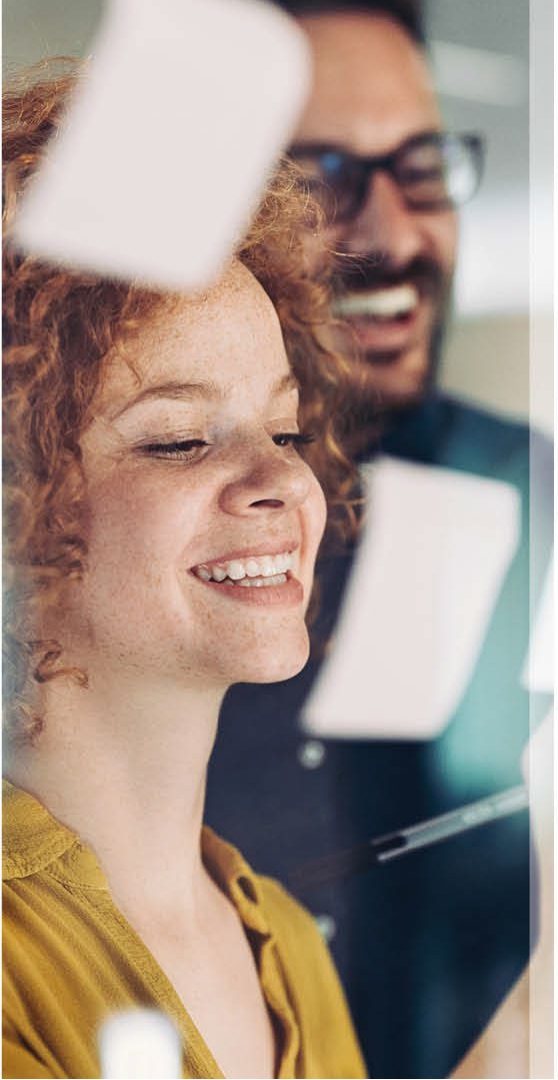
- Lors de l'inscription dans IEL
- Avec la fiche de liaison à transmettre au référent handicap du CNFPT

- **Mettre à jour la fiche IEL de l'agent** :

- Veiller à ce que l'adresse mail renseignée soit utilisée et individuelle
- En cas de changement d'affectation
- **Possibilité d'ouvrir la préinscription des agents dans IEL**

- Mail in black : autoriser le nom de domaine du CNFPT :

@cnfpt.fr et @lecnfpt.fr



LES MODALITES DE PRISE
EN CHARGE DES HEBERGEMENTS

Délibération n°2023/007 du conseil d'administration du 25 janvier 2023

Les formations concernées

- Les formations d'intégration et formations initiales,
- Les formations inter « catalogue »,
- Les formations union,
- Les formations des sapeurs-pompiers professionnels,
- Les formations sur le continent à recrutement interrégional et national.

Ne sont pas concernées

- Les formations en intra,
- les formations payantes,
- les préparations aux concours et examens,
- la formation continue obligatoire des policiers municipaux,
- les journées d'actualité,
- les séminaires et autres actions « évènementielles »,
- les actions individuelles.

La veille du stage

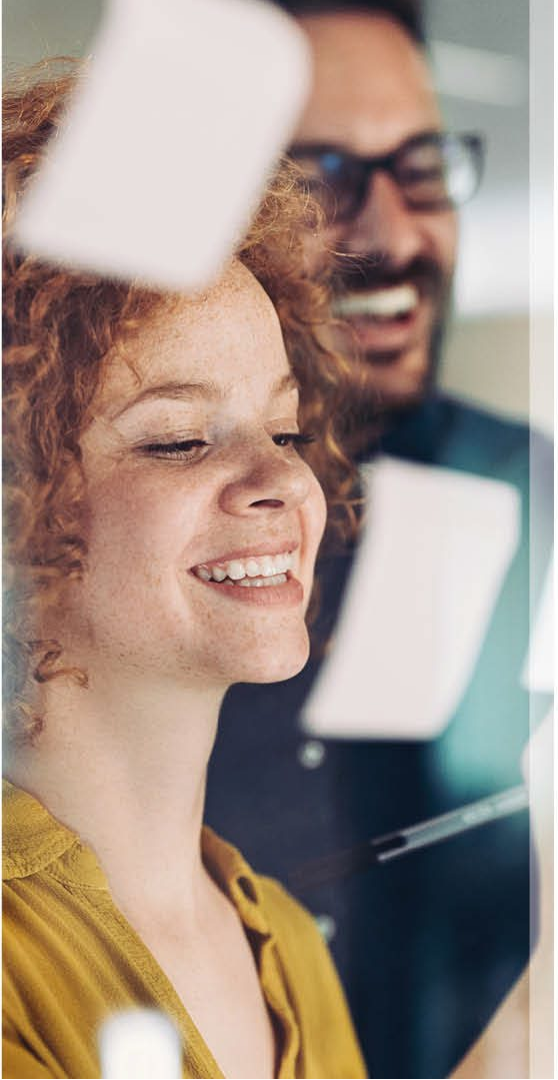
≥ 150 km

- L’hébergement est assuré par le CNFPT dès lors que le trajet le plus court entre la résidence administrative (lieu de travail) et le lieu de stage est égal ou supérieur à 150 km

A partir du 1er jour du stage

>70 km

- L'hébergement est assuré par le CNFPT pour le stagiaire dont la résidence administrative est située à plus de 70 kms du lieu de stage.

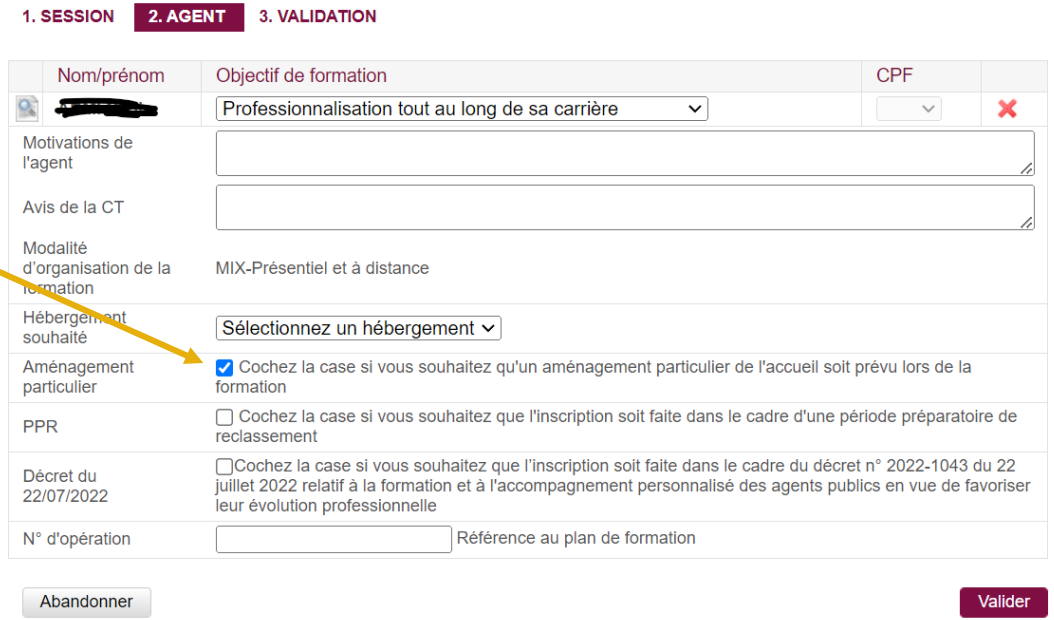


Accueil des agents en situation de handicap

Stagiaires en situation de handicap

- **Signaler les agents en situation de handicap** :
 - Lors de l'inscription dans IEL

Cocher ici pour les agents en situation de handicap



Stagiaires en situation de handicap

- **Mesures compensatoires :**
 - Aide technique, humaine….
 - **Au moins 1 mois avant le début de la formation** : transmettre la fiche de liaison au référent handicap du CNFPT (RH)

Information agent : cliquez ici

Information RH/RF : cliquez ici

- Prise en charge **dès le premier kilomètre** sans limite de kilométrage

- **Hébergement sans condition**
 - Fournir un justificatif au CNFPT : attestation RQTH, certificat médical ou fiche de liaison

Questions ?